

⑫

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑰ Numéro de dépôt: 85870131.1

⑤① Int. Cl.<sup>4</sup>: **A 47 G 1/16**  
**B 43 L 1/04**

⑱ Date de dépôt: 30.09.85

③⑦ Priorité: 16.10.84 LU 85596

④③ Date de publication de la demande:  
23.04.86 Bulletin 86/17

⑧④ Etats contractants désignés:  
BE CH DE FR GB IT LI NL SE

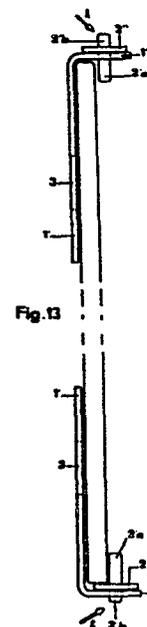
⑦① Demandeur: **ALLIANCE ENAMELSTEEL CORPORATION**  
**S.A.**  
**Zuiderring 56 Postbus 19**  
**B-3600 Genk(BE)**

⑦② Inventeur: **Palmans, Jos**  
**Dorpsstraat 1**  
**B-3582 Sint-Huilbrechts-Lille Neerpelt(BE)**

⑦④ Mandataire: **Kellens, Georges E.**  
**c/o BUGNION S.A. rue de Namur 43 -Bte 3**  
**B-1000 Bruxelles(BE)**

⑤④ Dispositif pour le maintien, à un mur, d'un panneau ou autre objet généralement plane.

⑤⑦ Dispositif que l'on fixe à un mur et sur lequel on vient poser et maintenir un panneau ou autre objet généralement plane et que au moins présente un bord droit et plat, dispositif à utiliser au moins par deux, sur l'un se pose le panneau et l'autre assure le maintien supérieur du panneau au mur; dispositif constitué par deux pièces coopérantes (1, 2) dont l'une d'accrochage (1), à fixer au mur et l'autre, de maintien (2), qui peut engagée ou déagée de la première pour fixer ou libérer le panneau, la première pièce (1) de forme générale d'une cornière essentiellement droite dont une branche (1') est aménagée de manière à pouvoir être fixée à plat au mur et l'autre branche (1'') comporte une ouverture (4) pour le passage de la deuxième pièce (2); cette deuxième pièce (2) est en forme d'une croix dont une partie plus longue que l'autre.



Dispositif pour le maintien, à un mur, d'un panneau ou autre objet généralement plane

5 La présente invention est relative à un dispositif que l'on fixe à un mur et sur lequel on vient poser et maintenir un panneau ou autre objet généralement plane et qui au moins présente un bord droit et plat, dispositif à utiliser au moins par deux, sur l'un se pose le panneau et l'autre assure le maintien supérieur du panneau au mur.

10 Le dispositif est composé de deux pièces dissociables de telle sorte que le panneau peut facilement être décroché sans pour cela devoir enlever un des dispositifs du mur, la fixation des dispositifs au mur pouvant être dissimulée derrière le panneau.

15 Il existe de très nombreux types de dispositifs pour l'accrochage de panneaux, mais, soit, il faut d'abord dégager le dispositif du mur pour pouvoir ôter le panneau, soit, il faut faire glisser longitudinalement le panneau hors du dispositif d'accrochage. La présente invention remédie à ces inconvénients.

20

Le dispositif se caractérise en ce qu'il est constitué de deux pièces coopérantes dont l'une, d'accrochage, fixée au mur et l'autre, de maintien, peut être engagée et dégagée de la première pour fixer ou libérer le panneau, la première pièce étant de forme générale d'une cornière  
25 essentiellement droite dont une branche est aménagée de manière à pouvoir être fixée à plat au mur et dont l'autre branche comporte une ouverture pour le passage de la deuxième pièce, cette deuxième pièce étant en forme d'une croix droite dont une branche peut être glissée indifféremment par l'un ou l'autre côté de l'ouverture de la  
30 première pièce et l'autre branche décentrée par rapport à la première partie vient se poser sur la première pièce.

Dès lors que pour maintenir un panneau, on utilise au moins deux dispositifs, l'un en haut, l'autre en bas d'un panneau, on place dans la

- 2 -

première pièce du dispositif du bas du panneau, la deuxième pièce et on place le panneau derrière et on glisse ensuite la deuxième pièce dans la première pièce de l'autre dispositif du haut, cette deuxième pièce vient devant le panneau et le maintien.

5

Afin de mieux comprendre l'invention, on la décrit maintenant en se référant aux dessins annexés qui représentent de manière exemplative et non limitative :

10

- à la figure 1, une vue de profil de la première pièce du dispositif,

- à la figure 2, une vue de face de la première pièce du dispositif,

- à la figure 3, une vue de face de la deuxième pièce du dispositif,

15

- à la figure 4, une vue de côté de la deuxième pièce du dispositif,

- à la figure 5, une vue de profil de la deuxième pièce du dispositif,

20

- à la figure 6, une vue de face de la première pièce dans une autre forme de réalisation,

- à la figure 7, une vue de profil de la même pièce qu'à la figure 6,

25

- à la figure 8, une vue du dessus de la même pièce qu'aux figures 6 et 7,

-

- à la figure 9, une vue de face d'une pièce complémentaire à la pièce de la figure 6,

30

- à la figure 10, une vue de côté de la pièce représentée à la figure 9,

- la figure 11 est une vue de face de la première pièce dans sa deuxième forme de réalisation (figures 6 à 8) et dans laquelle on a placé la pièce complémentaire (figures 9 et 10),

- 3 -

- la figure 12 est une vue de face d'un panneau maintenu par quatre dispositifs conformes à l'invention,

- la figure 13 est une vue agrandie de côté de la figure 12,

5

- la figure 14 est une vue de face d'un tableau maintenu par quatre dispositifs conformes à l'invention, et

- la figure 15 est une vue agrandie de côté de la figure 14.

10

Dans ces figures, on a représenté un dispositif constitué de deux pièces l'une d'accrochage 1 généralement métallique et l'autre de maintien 2. La pièce d'accrochage 1 a la forme d'une cornière droite dont une première partie, la branche 1' comporte une ouverture 3 destinée à  
15 fixer cette pièce à un mur par un moyen quelconque par exemple une cheville et une vis. De préférence, l'ouverture 3 est verticalement oblongue de manière à régler au mieux, en hauteur, la position de la pièce d'accrochage 1. La deuxième partie, une branche 1'' perpendiculaire à la première, comporte une ouverture oblongue 4 parallèle au  
20 mur et destinée à recevoir la pièce de maintien 2.

La pièce de maintien 2, qui peut être réalisée en matière plastique, est en forme généralement de croix droite dont une branche 2' perpendiculaire à l'autre branche 2'' est aux dimensions de l'ouverture 4 de  
25 la branche 1'' de la pièce d'accrochage 1. De préférence, la branche 2' est décentrée par rapport à la branche 2'' de sorte qu'une partie 2'a est sensiblement plus longue que l'autre partie 2'b.

La branche 2'' s'étend tout autour de la branche 2' de sorte à être  
30 parfaitement posée sur la branche 1'' de la pièce d'accrochage lorsqu'on y introduit la branche 2' de la pièce de maintien 2.

La partie 2'a de la branche 2' de la pièce de maintien 2 est suffisamment longue que pour dépasser de manière suffisante au-delà de l'ouverture 4

de la pièce d'accrochage 1 lorsque l'on place la pièce de maintien 2 dans cette ouverture 4 par la branche 2'a.

5 Afin d'assurer le réglage en hauteur et la fixation de la pièce d'accrochage 1 dans le mur, on peut prévoir, comme représenté sur les figures 6 à 11, l'utilisation d'une pièce complémentaire 5, simple plaque généralement métallique pourvue d'une ouverture oblongue 6 inclinée.

10 Afin de pouvoir faire coopérer cette pièce 5 avec la pièce d'accrochage 1 celle-ci comporte à sa branche 1', latéralement à l'ouverture 3, à sa face opposée à celle destinée à être placée contre le mur, deux logements sous forme d'étriers 7, 7' et dans les fentes 8, 8' desquels on glisse la pièce complémentaire 5.

15 Les ouvertures 3 et 6 respectivement de la pièce d'accrochage 1 et de la pièce complémentaire 5 se recoupent (figure 11) et vont assurer le blocage de la pièce d'accrochage 1 par rapport au moyen de fixation, par exemple une vis, de la pièce d'accrochage 1 au mur. En déplaçant la pièce complémentaire 5 par rapport à la pièce d'accrochage 1, on  
20 va pouvoir modifier la position en hauteur de la pièce d'accrochage 1 par rapport au moyen de fixation c'est-à-dire au mur.

Sur les figures 12 et 13, on a illustré l'utilisation de dispositifs conformes à l'invention. Pour l'accrochage d'un panneau 9, quatre dispositifs  
25 A, B, C, D ont été prévus mais l'on peut bien entendu n'en prévoir que deux, l'un au-dessus, l'autre en-dessous ou encore trois, deux en dessous et un au-dessus.

Après avoir fixé à hauteur voulue les quatre pièces d'accrochage  
30 au mur, celles du haut A, B en position inverse à celle du bas C, D, ceci d'ailleurs uniquement pour des raisons esthétiques et afin de dissimuler derrière le panneau, les fixations au mur, c'est-à-dire les branches 1' des pièces d'accrochage 1 dont les extrémités se font face; on place dans les deux pièces d'accrochage 1 du bas C, D, les deux pièces de

maintien 2, la partie 2'b de la branche 2' dans l'ouverture 4 de manière à ce que la partie 2'a plus longue, s'étende vers le haut et l'intérieur et que la branche 2" se pose intérieurement sur la branche 1" de la pièce d'accrochage 1. On insère ensuite le panneau 9 derrière les branches 2'a et l'on amène le panneau 9 en position d'accrochage; on glisse  
5 ensuite les deux pièces de maintien 2 dans l'ouverture 4 des deux pièces d'accrochage 1 du haut A, B, par la partie 2'a de la branche 2' de ces pièces 2. Celles-ci dépassent l'ouverture et viennent devant le panneau 9 et le maintiennent. Les pièces 2 se posent dans ce cas exté-  
10 rieurement, par leur branche 2", sur la pièce d'accrochage 1. Le panneau 9 est parfaitement maintenu cependant, il est bien toujours facile de le décrocher : il suffit d'abord d'enlever les deux pièces de maintien 2 du haut A, B et ensuite de dégager le panneau des pièces de maintien 2 du bas C, D.

15

Dans une forme de réalisation possible de l'invention où le dispositif tel décrit est destiné à maintenir un tableau pour écrire, on peut prévoir à l'arrière de celui-ci des petites épaisseurs en matière déformable ou encore, comme illustré sur les figures 14 et 15, prévoir dans le  
20 profilé formant encadrement 11 du tableau pour écrire 10 des fentes 12 dimensionnées à l'épaisseur des branches 2' de la pièce de maintien 2, ce qui empêche le flottement éventuel du tableau. Dans le cas où ces dispositions sont prévues, on place d'abord le tableau 10 par la fente 12 de leur encadrement sur les parties 2'a des pièces de maintien  
25 2 déjà placées aux dispositifs inférieurs C, D et ensuite, on introduit la partie 2'a des pièces de maintien 2 au travers des ouvertures 4 des pièces d'accrochage placées en haut A, B et dans la fente 12, le tableau pour écrire sera parfaitement maintenu en place.

Revendications

1. Dispositif pour le maintien au mur d'un panneau ou autre objet généralement plat ou présentant au moins un bord droit et plat, et dispositif à utiliser au moins par deux, sur l'un se pose le panneau et l'autre assure le maintien supérieur du panneau au mur, caractérisé en ce qu'il est constitué par deux pièces coopérantes (1, 2) dont l'une, d'accrochage (1), à fixer au mur et l'autre, de maintien (2), qui peut engagée ou déagée de la première pour fixer ou libérer le panneau, la première pièce (1) de forme générale d'une cornière essentiellement droite dont une branche (1') est aménagée de manière à pouvoir être fixée à plat au mur et l'autre branche (1'') comporte une ouverture (4) pour le passage de la deuxième pièce (2); cette deuxième pièce (2) est en forme d'une croix droite dont une branche (2' [2'a, 2'b]) peut être glissée indifféremment par l'un ou l'autre côté de l'ouverture (4) de la première pièce (1) et l'autre branche (2'') vient se poser sur la première pièce (1).
2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la branche (2') de la pièce de maintien (2) est décentrée par rapport à la branche (2'') et comporte une partie (2'a) plus longue que sa partie (2'b) et que la branche (2'') s'étend tout autour de la branche (2').
3. Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la partie (2'a) de la branche (2'), la plus longue, est d'une longueur au moins suffisante que pour dépasser de l'ouverture (4) de la pièce d'accrochage même si la pièce (2') est introduite dans cette ouverture (4) par sa branche (2'a).
4. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la pièce d'accrochage (1) comporte à sa branche (1') une ouverture oblongue verticale (3) permettant le réglage en hauteur de sa fixation au mur.

5. Dispositif suivant la revendication 4, caractérisé en ce que la pièce d'accrochage (1) comporte à sa branche (1') latéralement à l'ouverture (3) deux logements sous forme d'étrier (7, 7') dans les fentes (8, 8') desquels on peut glisser une pièce complémentaire (5) simple plaque pourvue d'une ouverture oblongue inclinée (6) qui va recouper l'ouverture (3) de la pièce d'accrochage (1) de manière à pouvoir régler et bloquer en hauteur la fixation de cette pièce (1) au mur.
6. Moyen de maintien d'un panneau au mur caractérisé par l'utilisation d'au moins deux dispositifs suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le dispositif le plus bas (C) du panneau (9) est constitué par une pièce d'accrochage (1) dans l'ouverture (4) de laquelle on a glissé la partie (2'b) de la branche (2') d'une pièce de maintien (2), celle-ci se posant par sa branche (2'') sur cette pièce (1) et que le dispositif du haut (A) est constitué par une pièce d'accrochage (1) dans l'ouverture (4) de laquelle, après avoir placé le panneau (9), on a glissé la partie (2'a) d'une pièce de maintien (2), celle-ci se posant par sa branche (2'') sur cette pièce (1).
7. Moyen de maintien suivant la revendication 7, caractérisé en ce que les pièces d'accrochage (1) des dispositifs du haut (A, B) sont en position inverse des pièces d'accrochage (1) des dispositifs du bas (C, D) l'extrémité des branches (1'') de ces pièces (1) se font face.
8. Moyen de maintien suivant l'une quelconque des revendications 6 et 7, caractérisé en ce que la partie (2'a) des branches (2') des pièces de maintien (2) est destinée à s'insérer dans une fente (12) de l'encadrement (11) d'un tableau (10).

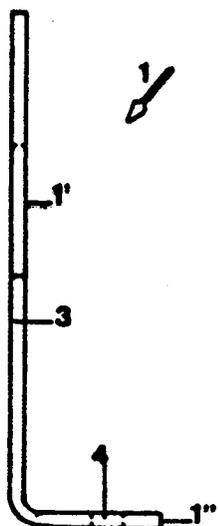


Fig. 1

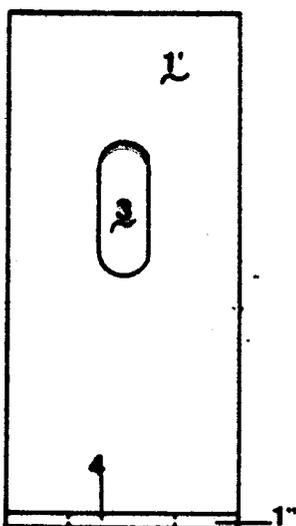


Fig. 2

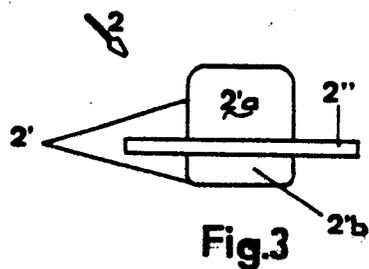


Fig. 3

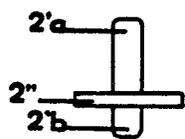


Fig. 4

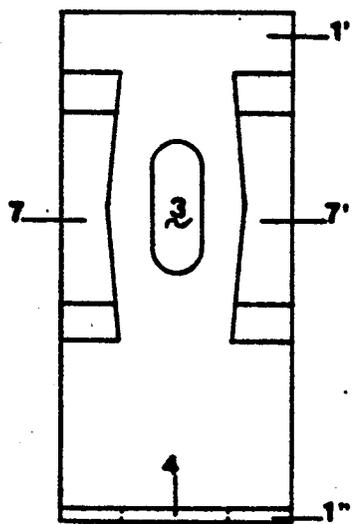


Fig. 6

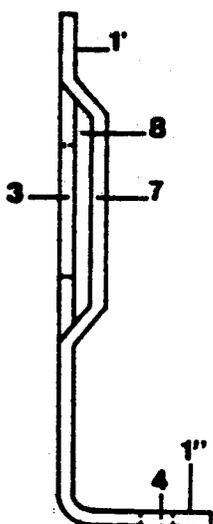


Fig. 7

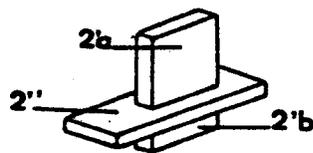


Fig. 5

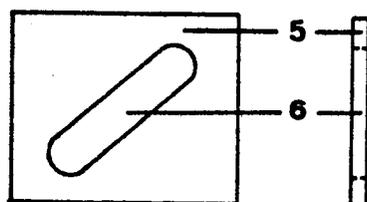


Fig. 9



Fig. 10

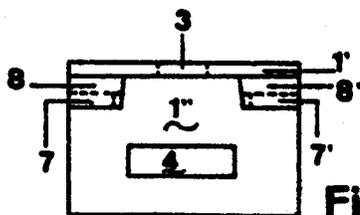


Fig. 8

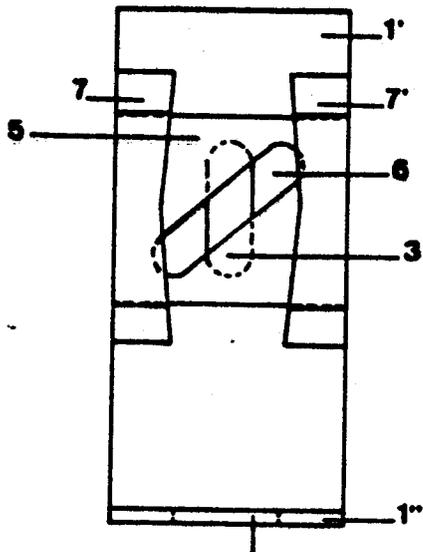


Fig. 11

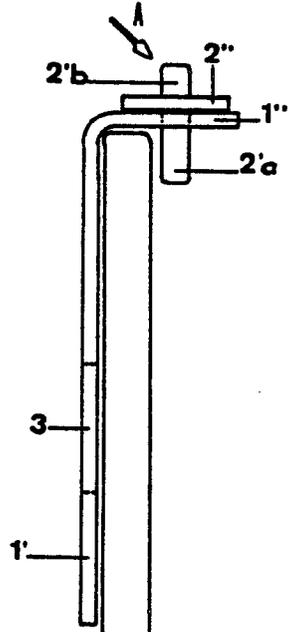


Fig. 13

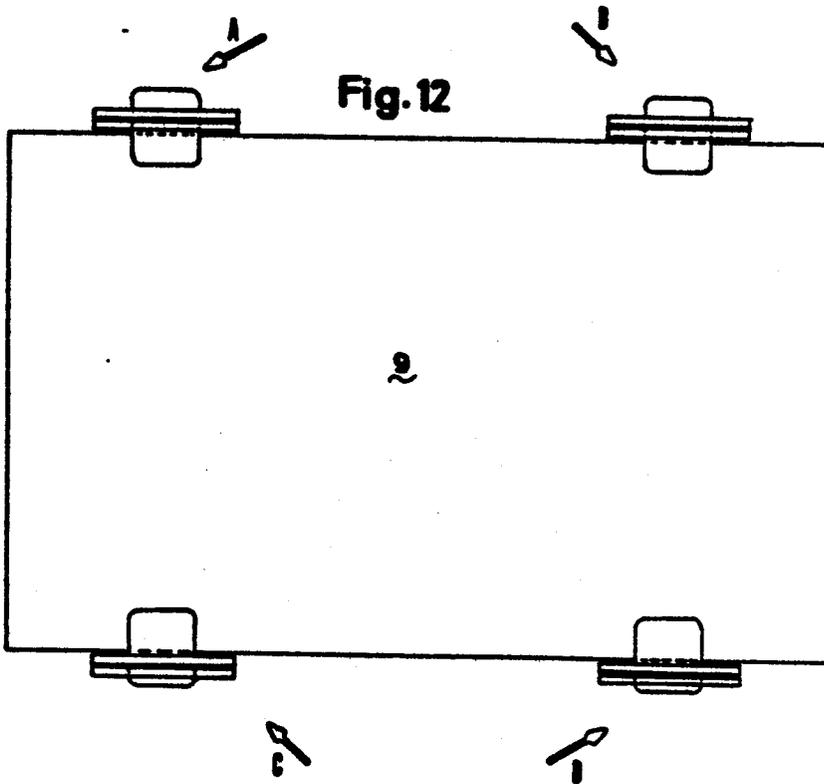
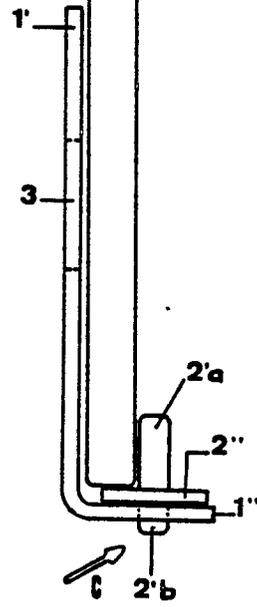


Fig. 12



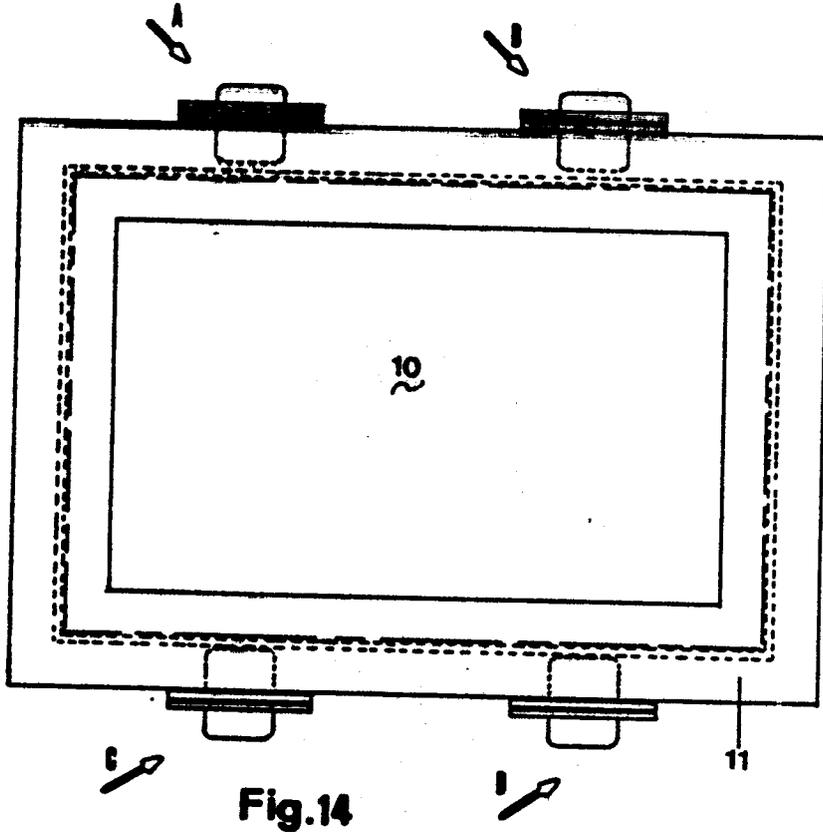
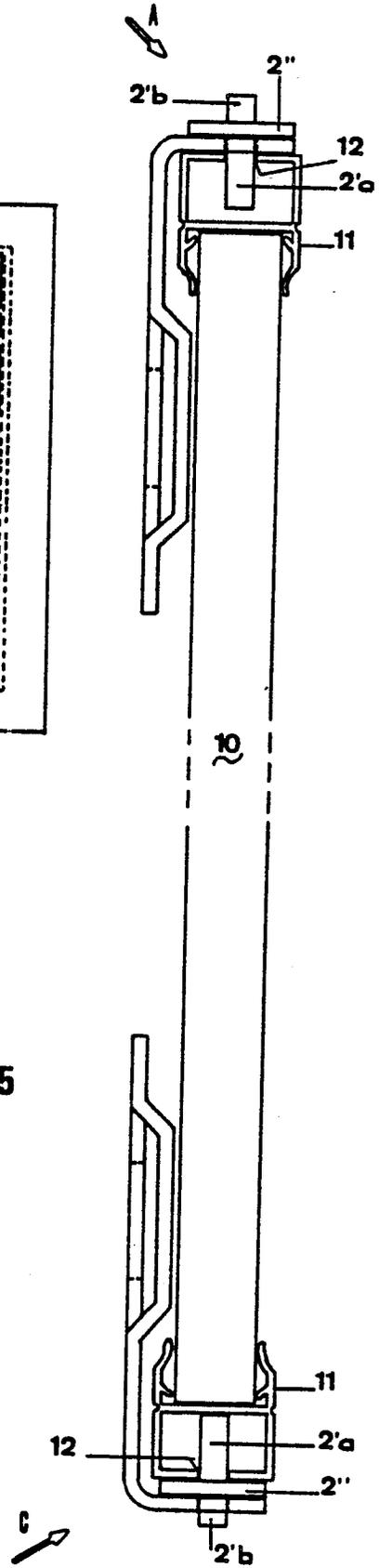


Fig. 14

Fig. 15





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2 423 191 (LEGOT) * En entier *	1	A 47 G 1/16 B 43 L 1/04
A	FR-A-2 284 065 (ADLER S.A.)		
A	US-A-2 294 076 (DEUTER)		
A	DE-C- 612 320 (SEISLER & CO.)		
A	US-A-3 895 775 (NORTON)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 47 G B 43 L A 47 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 13-01-1986	Examineur BEUGELING G.L.H.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			